

FICHE DE POSTE n° 6

POSTE DE SECRETARIAT à la commission des droits et de l'autonomie CDA – MDPH

Définition du poste :

L'enseignant exerce ses fonctions dans le cadre des missions de la maison départementale des personnes handicapées définies par la loi du 11 février 2005 concernant les personnes handicapées et par le décret n°1587 du 19 décembre 2005 relatif à la maison départementale des personnes handicapées.

L'enseignant est placé sous l'autorité fonctionnelle de la directrice de la MDPH et l'autorité hiérarchique de l'IEN ASH.

Il contribue au bon fonctionnement des instances de la MDPH et de son articulation avec le service de l'Ecole inclusive.

Description de la fonction :

- Mobiliser l'expertise pédagogique pour traiter toute demande relative aux parcours de scolarisation.
- Informer et accompagner des familles pour l'élaboration et le suivi du plan de compensation du handicap.
- Accompagner les familles dans leurs démarches et répondre à leurs questions relevant de la scolarisation des élèves en situation de handicap
- Assurer les liaisons et les articulations avec le Service de l'École Inclusive (SEI : équipe ASH et les enseignants référents), les IEN du 1er degré, les directeurs d'écoles et les chefs d'établissements
- Animer les travaux de l'équipe pluridisciplinaire
- Participer à l'évaluation des situations sur le volet Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS) du Plan de Compensation du Handicap (PCH) au sein des équipes pluridisciplinaires
- Préparer, présenter et coordonner l'instruction des dossiers (analyse, recherche d'information à soumettre à la CDAPH pour ce qui concerne le PPS, en lien avec les différents partenaires.
- Présenter les situations et participer à leur suivi pour les questions relatives à la mise en œuvre du PPS
- Contribuer à l'information (et à la formation, à la demande du SEI) auprès des personnels de l'Éducation nationale et des organismes partenaires de la MDPH pour toutes les questions relatives à la scolarisation des enfants en situation de handicap
- Participer à des réunions, rédiger des argumentaires et comptes rendus
- Organiser et animer des réunions des enseignants référents

Conditions d'exercice :

- Exercice des fonctions à temps plein au sein de la MDPH, 8 rue François Mazenq 12000 RODEZ
- Le temps de travail est celui d'un enseignant « hors de la présence des élèves » (1607 heures). Dans ce cadre, l'horaire de service est lié à l'activité de l'équipe pluridisciplinaire et du fonctionnement de la MDPH.

Compétences attendues :

- Bonne connaissance du système éducatif du domaine du handicap et des textes législatifs s'y rapportant.
- Connaissance approfondie des enjeux de la loi du 11 février 2005 sur l'ensemble du parcours des élèves.
- Qualité de la communication, de l'écoute, du dialogue.
- Rigueur et bonne qualité d'organisation.
- Disponibilité, discrétion et devoir de réserve.

- Maîtrise des outils informatiques et bureautiques (traitement de texte, tableur, messagerie électronique).
- Forte capacité à travailler en équipe et avec des partenaires institutionnels différents.
- Bonne qualité rédactionnelle.

Conditions de recrutement :

Priorité 30 – Enseignants ou enseignantes titulaires du CAPPEI / CAPASH / CAPSAIS. **Affectation à titre définitif.**

Priorité 32 – Enseignants ou enseignantes inscrits au CAPPEI 2026 et qui suivent une formation à la préparation du CAPPEI. **Affectation à titre provisoire**

Priorité 40 – Enseignants non spécialisés. **Affectation à titre provisoire.**

Mode d'accès :

Commission classement.

Adresser, sous couvert de l'IEN de circonscription, une lettre de motivation et un CV à l'IA-DASEN de l'Aveyron (DIPEM) ia12-mouvement1d@ac-toulouse.fr

Contact :

IEN ASH : ien12-ash@ac-toulouse.fr